

Marchandises dangereuses – Cat. 6 - hors Classe 7 - Maintien de compétence

Agents d'acceptation du fret



NIVEAU

Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Personnel de l'exploitant et de l'agent d'assistance en escale chargé d'accepter les marchandises dangereuses à l'exception des matières radioactives (classe 7).



OBJECTIFS

Actualiser les connaissances et les compétences permettant d'accepter les marchandises dangereuses, à l'exception des matières radioactives, conformément aux exigences de la réglementation.



CONTENU

Théorie

- Actualisation des connaissances concernant les points suivants :
- Objet de la Réglementation et principes généraux.
- Champ d'application.
- Restrictions.
- Classification.
- Identification.
- Emballage.
- Spécifications et épreuves de résistance des emballages.
- Marquage et étiquetage.
- Documentation.
- Manutention.
- Matières radioactives – sensibilisation.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.



Durée à titre indicatif

14 heures / 2 jours



Prérequis

Formation initiale Marchandises Dangereuses – catégorie 6 / hors classe 7 datant de moins de deux ans.



Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.



Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).



Validité

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).



Contact

+ 33 1 48 16 37 24

ifma@geh.aero

<http://ifma-formation.fr/>